



## Compte rendu CFDT-Culture du CNAS du 10 juillet 2007

Présidé par Madame MARIGEAUD, directrice de l'administration générale.  
Monsieur NOEL ouvre la séance à 14h40 et constate que le quorum est atteint  
Secrétaire adjoint de séance : la CFDT-culture

### Règlement intérieur du CNAS :

Proposition d'adoption du règlement intérieur du CNAS après suppression de la mention « vote à bulletin secret », à l'article 12, contradictoire avec l'article 14 dudit règlement.

**La suppression de cette mention est adoptée à l'unanimité.**

La séance se poursuit par l'examen de l'ordre du jour.

### **Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2007**

Des réponses ont été apportées par l'administration aux questions posées lors de la dernière séance, à savoir :

- la mise à jour du document du plafond de ressources sur « sémaphore » est faite
- suite à la sollicitation par l'administrateur de Versailles d'un local pour l'association, un courrier lui a été adressé à ce sujet.
- au sujet des décharges horaires pour les bénévoles des associations, un courrier leur a été adressé afin de les informer du maintien des quotas horaires (soit 72 heures mais pas davantage). Il n'y a pas de textes réglementaires sur cette question.
- un stage de formation à la comptabilité va être proposée aux bénévoles des associations.
- au sujet de la restauration, une disparité très forte entre les agents avait été relevée. Un courrier a été adressé par la DAG aux directeurs d'EP et aux services déconcentrés afin que la participation des agents sur les repas n'excède pas 3 euros.
- il avait été mentionné que la présentation de la carte culture à l'Opéra de Paris n'offrait aucune réduction. Un courrier a été adressé afin de régulariser la situation. Pas de réponse à ce jour.
- La réunion et les discussions sur Noël ont été reportées en septembre (car peu de réponse à l'enquête auprès des DRACs, une relance a été effectuée)

Il a été demandé que le dossier préparatoire du CNAS soit adressé aux représentants du personnel dans son intégralité, en un seul envoi, et que la convocation aux réunions soit adressée au plus tôt.

De plus, il est demandé, dans la mesure du possible, que la date de la séance soit maintenue au mois de juin.

**Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.**

## **Point 2 : Bilan de l'action sociale pour l'année 2006.**

L'administration a relevé que c'est la première année que le bilan est présenté en mode « LOLF », c'est-à-dire que le budget est divisé entre le titre 2 (prestations individuelles) et le titre 3 (subventions, restauration et logement). De plus, le budget fait apparaître les dépenses liées aux frais et honoraires médicaux relatifs aux accidents du travail, qui étaient jusqu'alors pris en charge par le bureau des traitements.

L'évolution du budget est notable, + 25 %. Presque tous les secteurs de l'action sociale ont connu une augmentation, y compris les séjours qui semblent marquer une amorce de reprise.

74% du budget sont consacrés au logement, à la restauration et aux associations.

Les dépenses de restauration baissent de 18,6% et s'expliquent par l'abandon de certaines conventions et à la résiliation de convention pour le restaurant « colonnes de Buren ».

On note une augmentation des prestations sociales, notamment les secours et l'aide aux familles monoparentales.

Les subventions aux associations enregistrent une hausse modérée. Cette augmentation bénéficie essentiellement à l'AAS dont la subvention représente 12,3% du budget global.

### **Questions soulevées**

Les représentants CFDT-Culture constate que les tableaux joints au bilan 2006 sont très intéressants (surtout ceux consacrés aux Drac et aux écoles d'archi). Ils laissent voir une grande disparité entre les agents et les structures d'accueil (Ile-de-France et province).

Pour la disparité d'accès à la restauration collective, on constate sur les tableaux que les DRAC (Corse, Martinique, Guadeloupe, Guyane) et les écoles d'architecture (Rennes, Montpellier, Lille, Nancy, Paris-Belleville, Paris-La Villette, Paris-Malaquais, Versailles, Strasbourg), n'ont pas accès à une restauration collective ou ne reçoivent pas de subvention.

Les bilans des montants de subvention annuelle pour les restaurants administratifs oscillent pour les DRAC entre 63 242 euros (DRAC Centre) et 819 euros (DRAC Nord-Pas de calais). D'après les tableaux, pour les écoles d'architecture, le niveau le plus haut de subvention pour 2006 se situe à 8 589 euros pour Nantes et le plus bas à 178 euros pour Paris-Val de Seine.

Les représentants CFDT-Culture demandent les raisons d'une telle disparité.

Toujours en ce qui concerne la restauration et les tableaux présentés (DRAC et écoles d'architecture), les représentants CFDT-Culture demandent que soient mentionnés les taux moyens de subvention par repas allouée aux agents en fonction de la structure.

Les représentants CFDT-Culture font également remarquer une grande disparité du montant global de subvention consacré à l'action sociale (sur la base des montants délégués par le ministère pour l'année 2006) entre différents services et les écoles d'architecture (dont les effectifs sont similaires).

Un gros problème est à noter aussi au sein des monuments du CMN : les agents isolés ne bénéficient pas de restauration collective et ne perçoivent aucune subvention fonction publique.

En outre la CFDT-Culture souhaite connaître le pourcentage consacré par le ministère à l'action sociale par rapport à la masse salariale en référence.

***Réponse de l'administration sur la restauration : il est difficile d'affiner l'évaluation des besoins des divers services et EP, les populations concernées n'étant pas les mêmes. L'administration ne peut pas forcer les services et établissements à s'intéresser de plus près à l'action sociale.***

***Par contre l'administration, sur la base des tableaux présentés, se propose de faire des zooms très précis sur une ou deux DRAC et écoles d'architecture qui font exception pour en connaître les raisons.***

Des informations complémentaires sont souhaitées concernant :

- les chèques-vacances et les séjours ;
- l'aide à apporter aux retraités, améliorer l'existant, notamment pour les ex-catégories C.

*L'administration apporte quelques solutions à savoir :*

- les logements qui n'ont pas été attribués ont fait l'objet d'une annonce, via l'intranet des EP. Il n'y a pas eu de répercussion au sein du CMN.
- on va réfléchir à certains problèmes rencontrés par les retraités.

### **Présentation du rapport du service social pour 2005-2006**

Tous (syndicats et administration) ont unanimement reconnu la qualité de ce rapport, qui pour la première fois est présenté sous une forme aussi détaillée

Le rapport nous est présenté par Madame Pascale BONNEAU, responsable du service.

On relève là encore une inégalité, cette fois, concernant l'accès au service social entre les agents en poste sur Paris et ceux qui sont en province. Est à l'étude la mise en place d'un service social de proximité pour les agents qui sont affectés en province.

A été évoqué ce qui apparaît comme un sous-effectif par rapport aux besoins (seulement 4 assistantes sociales) et au périmètre des agents concernés.

Un protocole d'entretien téléphonique est a été mis en place à destination des agents en poste en région.

L'administration et les représentants syndicaux soulignent encore la très bonne qualité du rapport. Il est demandé que ce rapport soit présenté en CTPM, car il va aider à la compréhension des difficultés rencontrées par les agents, notamment par les catégories C.

### **Point 3 : Présentation du rapport de l'IGAAC relatif à l'action sociale au MCC**

Dans son rapport, Madame de FOUCAULD constate le bon bilan du bureau des affaires sociales.

Elle cite les 4 axes prioritaires de l'action sociale en direction des agents :

- L'information. Bien qu'elle soit bonne, suite aux progrès de la diffusion sur intranet, elle nécessite encore des améliorations. Elaborer une brochure regroupant les prestations sociales serait souhaitable.
  - Le réseau mis en place en province avec les services sociaux des autres ministères est une bonne initiative (système de convention en partenariat avec d'autres ministères, telles les conventions passées avec l'Equipement pour les SDAP et les écoles d'architecture).
  - L'action en faveur du logement (système de conventionnement) doit être poursuivie.
  - La solidarité intergénérationnelle (prestation se service pour les retraités) doit être pensée et activée.
- Le but est de tendre vers l'équité de tous les agents quels que soient leur statut et les affectations.

Il est demandé la publication d'une brochure pour présenter les prestations auxquelles les agents peuvent prétendre, ainsi qu'une brochure pour les futurs retraités leur présentant les compléments de retraite. L'administration rétorque que la rédaction de brochure prend du temps, et que de plus elles doivent être réactualisées. Elle préconise plutôt la nomination d'une personne « relais » au sein de chaque établissement pour diffuser l'information, via, par exemple, les tableaux d'affichage prévus à cet effet. En ce qui concerne les futurs retraités, des forums d'information sur les retraites pourraient être envisagés.

### **Point 4 : Proposition d'augmentation des plafonds de ressources des prestations d'action sociale versées par le MCC au 1<sup>er</sup> janvier 2008.**

Le plafond de ressources applicable aux prestations sociales ainsi que l'aide au déménagement a été revalorisé de 2%. **Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.**

## **Point 5 : Examen des demandes de subvention des associations**

### Association de la DRAC Alsace.

Cette association sollicite une subvention complémentaire de 1500 euros pour un voyage culturel à Berlin. Après étude du dossier, accord à l'unanimité pour l'octroi de la subvention.

### Association échiquéenne du château de Versailles.

Cette association sollicite une subvention d'un montant de 2000 euros, versée pour moitié en 2007 et en 2008. N'ayant pas fourni le budget détaillé pour l'année 2006, l'association ne peut prétendre à la subvention.

## **Point 6 : Bilan de la mise en place du CESU garde d'enfants pour l'année 2006**

La prestation d'action sociale interministérielle « garde jeunes enfants » a été supprimée et remplacée par le CESU-garde d'enfants, pour les agents rémunérés sur le budget de l'Etat.

Cette nouvelle prestation a été mise en œuvre en novembre 2006. Les droits à CESU ont été ouverts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Cette prestation n'est plus versée par le bureau des affaires sociales mais par un prestataire du groupe Accor. Les agents doivent télécharger leur dossier de demande d'attribution sur le site internet du groupe et le transmettre à cet organisme.

Un problème se pose pour les agents qui n'ont pas accès à internet. Une personne relais dans les EP et services sera chargée de transmettre l'information et les documents nécessaires.

En ce qui concerne les établissements publics, ils peuvent conserver la prestation « garde jeunes enfants » ou passer un marché public avec un prestataire de service pour mettre en place un CESU-garde d'enfants.

Le ministère de la fonction publique a annoncé la mise en œuvre de l'extension du CESU au bénéfice des parents d'enfants âgés de 3 à 6 ans.

## **Questions diverses**

L'administration annonce réfléchir sur deux campagnes d'information, l'une concernant les violences conjugales, l'autre sur le surendettement.

L'administration nous annonce la nomination de Monsieur André LADOUSSE à la présidence de l'AAS.

Il est demandé la prise en charge des « enfants porte-clés » (enfants de 6-9ans), dont les parents ne peuvent assurer les frais de garde. L'administration va étudier la question d'une nouvelle prestation.

Il est demandé que les retraités du ministère puissent continuer à bénéficier de la cantine au même titre que les agents en activité. L'administration a pris note et doit en étudier la faisabilité, principalement en ce qui concerne les tarifs à appliquer.

Les représentants CFDT-Culture souhaitent revenir sur un détail du rapport de Madame de Foucault. Il y est dit que le versement de la subvention annuelle à l'AAS n'est assorti que d'une très courte convention financière (5 lignes en fait), et qu'il serait opportun d'établir une convention d'objectifs. La CFDT-culture demande quelle est la position de l'administration sur ce sujet. L'administration se montre favorable à cette proposition contenue dans le rapport.

Afin de limiter la diffusion de documents papier, il est demandé que les documents fournis pour les réunions du CNAS soient des documents électroniques envoyés par messagerie. L'administration prend bonne note de cette demande

La séance a été levée à 18h30